
Identités et idées : participation des jeunes législateurs à la Chambre des communes

par J.P. Lewis

Le 16 juin 2005, Stephen Harper, alors chef de l'opposition officielle, a annoncé la création du caucus jeunesse du Parti conservateur pour les 40 ans et moins, groupe qui avait pour mission d'élaborer des politiques qui touchent les jeunes. Cette initiative a mis en lumière un avantage statistique appréciable que le Parti conservateur détenait par rapport au Parti libéral durant la dernière législature, à savoir le fait que près de 20 % du caucus conservateur avait moins de 40 ans, contre moins de 10 % chez les libéraux. Elle a fait surgir des questions intéressantes. Combien de jeunes ont été élus au Parlement fédéral depuis la Confédération? Une fois entrés au Parlement, les jeunes députés apportent-ils une contribution marquante? L'article qui suit donne d'abord un aperçu des théories de la représentation au Parlement dans l'optique des jeunes. Il traite ensuite de la représentation et de la participation des jeunes députés. Il défend la thèse selon laquelle les jeunes parlementaires fédéraux ont tendance à « prendre parti pour » les citoyens plutôt qu'à « agir pour » eux.

Dans les démocraties libérales, la notion de représentation a évolué au fil des ans depuis le célèbre discours qu'Edmund Burke a prononcé en 1774 devant les électeurs de Bristol. Celui-ci a avancé l'idée de la représentation par des « mandataires » ou par des « délégués ». Le mandataire « prend des décisions selon sa conscience, son jugement et sa compréhension des choses » tandis que le délégué « prend des décisions suivant des instructions ou des ordres ». Edmund Burke privilégiait le principe du mandataire. Au Canada, il existe un décalage entre le rôle de représentation assumé par les députés et les attentes des électeurs. Les Canadiens sont nombreux à penser que leurs députés fédéraux respectent la tradition des « mandataires », mais beaucoup aimeraient les voir suivre le modèle des « délégués ».

Dans son ouvrage classique de 1967, *The Concept of Representation*, Hanna Pitkin a présenté plusieurs conceptions formalistes de la représentation,

descriptive et la représentation symbolique. Voici comment elle dépeint la représentation descriptive : « le représentant n'agit pas pour les autres ; il "prend parti" pour eux en vertu d'une correspondance ou d'un lien entre eux, d'une ressemblance ou d'une affinité »¹. Pour d'autres, la représentation descriptive consiste à « poser comme principe qu'un gouvernement est représentatif des caractéristiques sociales de ses membres et reflète la diversité des caractéristiques sociales de la population qui sont importantes sur le plan politique »². Cette théorie de la représentation a influencé de nombreux auteurs, dont Manon Tremblay dans son étude sur le Parlement canadien, et montre qu'il importe de considérer la jeunesse comme un simple facteur d'appartenance. Hanna Pitkin propose aussi le concept du représentant qui « agit pour », c'est-à-dire qui « agit non pas simplement en autonomie, mais pour quelqu'un d'autre plutôt qu'en son nom »³. Ses théories ont été adaptées par Terence Ball dans les années 1980⁴. Celui-ci a remanié la théorie de Pitkin pour produire la « théorie du mandat », selon laquelle le travail du représentant est « de véhiculer le point de vue de ceux

J.P. Lewis est candidat au doctorat à l'Université Carleton d'Ottawa.

qu'il représente »⁵. Ce concept est vérifié empiriquement dans la dernière partie du document, axée sur le rôle parlementaire des députés de moins de 40 ans.

La représentation en politique canadienne est un idéal débattu et contesté depuis longtemps. Il est établi que le Canada a trois groupes représentatifs, selon les axes traditionnels suivants : langue, religion et région. Pour la langue : le français et l'anglais; pour la religion : le protestantisme et le catholicisme; pour la région : les Maritimes, l'Ouest, l'Ontario et le Québec. Dans l'ère progressiste et postmatérialiste que vit depuis peu la politique canadienne, les femmes, les minorités visibles et différentes origines religieuses et culturelles sont considérées comme des catégories importantes aux fins de la représentation.

Les jeunes députés forment un groupe qui a été peu étudié.

Lorsqu'il s'agit d'étudier les jeunes, la difficulté consiste à les définir comme un groupe. La constitution de certains groupes, par exemple ceux fondés sur le sexe ou la région, va de soi, car leurs caractéristiques sont communément acceptées, mais il en est tout autrement pour les jeunes. Dans le domaine politique, la jeunesse a été définie de différentes façons. Pour les Jeunes Libéraux du Canada, elle englobe les gens de 25 ans et moins. Pour d'autres, qui étudient l'écart d'âge dans la participation de l'électorat, les jeunes électeurs ont 30 ans et moins⁶. Le Parti conservateur a déterminé que les 40 ans et moins pouvaient adhérer à son caucus jeunesse. La présente étude se base en partie sur cette dernière définition, sauf qu'elle fixera la limite aux moins de 40 ans pour établir une distinction plus nette entre les « jeunes » députés et les autres. En excluant les députés de tout juste 40 ans, on crée une démarcation plus claire, tout en restreignant une définition qu'un bon nombre considèrent probablement déjà comme trop vaste.

Comme il a été mentionné plus haut, l'âge a toujours été négligé dans l'étude de la composition des assemblées législatives et des profils des législateurs. Selon Studlar et coll., « la profession, la région, l'allégeance politique, les charges publiques antérieures [...] le sexe et l'origine ethnique » sont tous des facteurs qui ont été étudiés à la lumière de « la diversité démographique croissante du Canada et de la perception que le pays se fait de sa capacité d'intégration »⁷. Malgré la longueur de cette liste, l'âge des députés et l'influence qu'il peut avoir sur les décisions n'ont pas été véritablement examinés. L'âge a été pris en considération par Trimble et Tremblay en 2003, mais il s'agissait de comparer l'âge des hommes et des femmes au moment de leur élection. Les auteurs indiquent que « les politiciennes sont généralement plus âgées que leurs homologues masculins au Canada, en partie peut-être parce que les femmes attendent souvent d'avoir fini d'élever leurs enfants pour présenter leur candidature »⁸. Pour Trimble et

Tremblay, l'âge est une variable, mais non un élément déterminant.

D'aucuns pourraient émettre des doutes sur l'utilité de consacrer des études aux jeunes parlementaires. Les assemblées législatives ne sont sans doute qu'un rouage du système politique qui n'accorde pas d'importance au facteur jeunesse. Il est possible qu'afin d'acquérir une bonne compréhension de la société et de pouvoir éprouver de la sympathie pour l'électeur moyen, il faille avoir cumulé une longue expérience de vie et avoir occupé un emploi ou élevé une famille. On peut concevoir que le jeune âge au Parlement est un sujet sans grand intérêt qui n'a pas besoin d'être étudié. Sauf que plusieurs arguments viennent réfuter ce raisonnement. Premièrement, compte tenu de la baisse récente de la participation des jeunes à la vie politique, toute étude sur la désaffection des jeunes est la bienvenue. Il est difficile de voir si la hausse de la représentation et de la participation des jeunes députés permettrait de renverser la vapeur, mais on peut avancer que la représentation politique aurait un impact appréciable. Au sujet de la présence d'Afro-Américains au Congrès des États-Unis, Katherine Tate a fait valoir que la représentation peut revêtir une forte valeur symbolique et consister en beaucoup plus qu'une « représentation ou un service de principe »⁹. Certains aspects de l'apprentissage et de la socialisation politiques peuvent être riches d'enseignements pour les jeunes Canadiens si des personnes plus proches de leur génération occupent des fonctions politiques notables. Deuxièmement, il n'existe nulle part ailleurs un relevé aussi détaillé du nombre de jeunes parlementaires. La présente étude donne, sur les députés de moins de 40 ans, des statistiques qui n'ont jamais paru dans d'autres travaux universitaires. Ces données empiriques sont des renseignements factuels pouvant servir à la discussion.

Le volet empirique de l'étude se divise en deux sections, suivant le modèle du représentant qui « prend parti pour » ou qui « agit pour ». La section « prend parti pour » cherche uniquement à déterminer combien de « jeunes » députés ont servi à la Chambre des communes. La section « agit pour » examinera les activités et les responsabilités des jeunes au Parlement. Une des principales thèses avancées aux fins de l'étude est que le rôle des citoyens canadiens de moins de 40 ans au Parlement fédéral a été faible par le passé et l'est toujours, ce qui contribue à dissuader les jeunes d'aujourd'hui d'être actifs en politique. Si les jeunes Canadiens n'ont pas sous les yeux l'exemple de leurs pairs en politique, comment pourront-ils s'imaginer jouer eux-mêmes un rôle dans ce domaine?

Représentation au Parlement

La présente section donne des précisions sur le nombre de députés fédéraux de moins de 40 ans depuis la Confédération. Certains pourraient penser que cette information est d'une

Tableau 1
Députés selon l'âge (1867-2004)

Année	Législature	Total							
			N ^{bre} Moins de 40	% Moins de 40	N ^{bre} Moins de 30	% Moins de 30	% de députés conservateurs Moins de 40	% de députés libéraux Moins de 40	% de députés du CCF/NPD Moins de 40
1867	1 ^{er}	228	56	24,6 %	3	1,3 %	21,9 %	30,4 %	–
1873	2 ^e	230	57	24,8 %	6	2,6 %	22,9 %	27,2 %	–
1874	3 ^e	296	71	24,0 %	7	2,4 %	24,8 %	24,1 %	–
1879	4 ^e	253	64	25,3 %	6	2,4 %	25,0 %	25,4 %	–
1883	5 ^e	251	50	19,9 %	5	2,0 %	21,0 %	17,1 %	–
1887	6 ^e	269	45	16,7 %	3	1,1 %	18,3 %	13,5 %	–
1891	7 ^e	299	41	13,7 %	8	2,7 %	13,5 %	14,7 %	–
1896	8 ^e	261	37	14,2 %	5	1,9 %	12,2 %	15,2 %	–
1901	9 ^e	256	34	13,3 %	2	0,8 %	5,2 %	17,2 %	–
1905	10 ^e	259	52	20,1 %	7	2,7 %	13,9 %	22,8 %	–
1909	11 ^e	233	43	18,5 %	3	1,3 %	10,6 %	22,9 %	–
1911	12 ^e	261	44	16,9 %	1	0,4 %	18,1 %	15,7 %	–
1918	13 ^e	254	29	11,4 %	2	0,8 %	8,9 %	17,2 %	–
1922	14 ^e	275	30	10,9 %	0	0,0 %	7,4 %	9,2 %	–
1926	15 ^e	249	24	9,6 %	1	0,4 %	8,7 %	12,5 %	–
1926	16 ^e	278	35	12,6 %	2	0,7 %	8,4 %	16,8 %	–
1930	17 ^e	276	28	10,1 %	0	0,0 %	8,4 %	11,0 %	–
1936	18 ^e	275	31	11,3 %	2	0,7 %	4,4 %	10,3 %	14,3 %
1940	19 ^e	261	30	11,5 %	3	1,1 %	2,4 %	10,8 %	16,7 %
1945	20 ^e	263	46	17,5 %	3	1,1 %	7,0 %	18,9 %	29,0 %
1949	21 ^e	292	39	13,4 %	3	1,0 %	13,0 %	13,2 %	15,4 %
1953	22 ^e	282	41	14,5 %	2	0,7 %	21,4 %	11,7 %	20,8 %
1957	23 ^e	268	51	19,0 %	3	1,1 %	25,4 %	10,6 %	28,0 %
1958	24 ^e	278	69	24,8 %	9	3,2 %	26,5 %	15,1 %	37,5 %
1962	25 ^e	266	56	21,1 %	5	1,9 %	15,5 %	20,2 %	20,0 %
1963	26 ^e	271	53	19,6 %	4	1,5 %	11,5 %	21,2 %	11,1 %
1966	27 ^e	276	51	18,5 %	5	1,8 %	11,1 %	24,5 %	9,1 %
1968	28 ^e	275	63	22,9 %	8	2,9 %	18,9 %	24,7 %	22,2 %
1973	29 ^e	264	65	24,6 %	9	3,4 %	21,5 %	27,5 %	29,0 %
1974	30 ^e	289	84	29,1 %	12	4,2 %	20,4 %	28,2 %	38,9 %
1979	31 ^e	284	58	20,4 %	8	2,8 %	14,7 %	19,1 %	51,9 %
1980	32 ^e	294	56	19,0 %	7	2,4 %	11,0 %	19,2 %	44,1 %
1984	33 ^e	288	58	20,1 %	8	2,8 %	18,8 %	24,4 %	24,2 %
1988	34 ^e	301	54	18,0 %	2	0,7 %	13,5 %	27,1 %	17,8 %
1994	35 ^e	305	43	14,1 %	3	1,0 %	13,0 %	14,5 %	0,0 %
1997	36 ^e	311	34	11,0 %	8	2,6 %	13,3 %	5,6 %	13,6 %
2001	37 ^e	313	33	11,0 %	4	1,3 %	14,8 %	5,6 %	7,1 %
2004	38 ^e	309	39	12,6 %	5	1,6 %	19,4 %	8,2 %	10,5 %
2006	39 ^e	308	48	15,6 %	7	2,3 %	21,0 %	12,6 %	6,9 %

N. B. Au moment de mettre sous presse, tous les députés n'avaient pas communiqué leur âge pour le guide parlementaire officiel de la 39^e législature. Les renseignements sur les députés qui n'avaient pas donné leur âge ont été trouvés dans différents sites Web politiques et dans les textes de journalistes.

utilité restreinte, mais il reste qu'elle n'avait jamais été compilée auparavant. Le guide et le site Web du Parlement, utilisés pour la production des tableaux, présentent l'âge moyen pour chaque législature. Il n'indique pas le nombre réel de « jeunes » députés par législature, par parti, par gouvernement et par parti de l'opposition. La section qui suit situe en contexte l'analyse de l'activité des jeunes députés au cours de la 1^{re} session de la 38^e législature.

Le tableau 1 donne le nombre de députés de moins de 40 ans qui ont siégé au Parlement fédéral depuis la Confédération. Il montre que la proportion de ces députés vient de connaître une légère remontée après un creux de soixante ans. En outre, depuis la crête atteinte en 1974, année où les jeunes ont formé près du tiers des députés, le pourcentage décline graduellement. Le plus faible pourcentage a été celui de 1926 (9,6 % seulement). Malgré deux crêtes, la première dans les décennies qui ont suivi la Confédération et la seconde après les guerres mondiales, la tendance est encore à la baisse. Contrairement à d'autres groupes, comme les minorités visibles ou les femmes, les moins de 40 ans n'ont pas gagné de terrain à l'approche du XXI^e siècle, mais ont plutôt connu un recul important.

Il est difficile d'établir ce qui serait un pourcentage acceptable de jeunes au Parlement fédéral. On peut faire une tentative en se servant des données démographiques à jour de Statistique Canada. En 2005, la population canadienne de 32 millions d'habitants comprenait 52,2 % de personnes de moins de 40 ans et environ 28 % de personnes de 18 à 40 ans ayant le droit de vote. Le pourcentage de personnes aptes à voter donne à penser qu'une proportion acceptable de députés de moins de 40 ans se situerait entre 28 % et 30 %. Comme l'illustre le tableau 1, ce pourcentage a été atteint une fois, en 1974.

Le tableau montre qu'il est plus logique de se baser sur l'âge de 40 ans comme point de référence que sur celui de 30 ans ou sur les limites courantes de 18 à 24 ans. Depuis la Confédération, il n'y a eu que 174 députés de moins de 30 ans (1,7 %) et 21 députés de 18 à 24 ans (0,2 %). Il faut élargir la fourchette d'âge pour que la présence et l'activité des jeunes députés puissent être étudiées d'une façon un peu significative. À partir de ces chiffres, on peut conclure sans risque d'erreur que les députés de moins de 30 ans sont extrêmement rares et que ceux qui entrent dans la catégorie d'âge généralement assimilée à la jeunesse, 18 à 24 ans, sont à peu près inexistantes.

Certains, en se basant sur des opinions générales, peuvent être amenés à croire que les conservateurs sont traditionnellement associés au statu quo et appuyés par des Canadiens d'âge mûr; or, les chiffres indiquent le contraire. Au cours de la dernière législature, les conservateurs avaient le plus fort pourcentage de députés de moins de 40 ans, soit 19,4 %. Même si les libéraux avaient fait élire 36 députés de plus que les conservateurs, ceux-ci en comptaient huit de plus qui avaient moins de 40 ans. Il convient tout particulièrement

de souligner que le parti a créé un groupe parlementaire pour les jeunes, alors que, quelques mois auparavant, il s'était opposé à la formation d'un groupe extraparlamentaire pour ses jeunes militants. Le caucus des jeunes conservateurs était, à n'en pas douter, une idée nouvelle dans ce parti, où les influences populistes de l'ancien Parti réformiste se faisaient encore fortement sentir.

Les conservateurs ont déjà eu de grandes cohortes de jeunes députés. Par deux fois, l'ancien Parti progressiste-conservateur a fait élire plus de 40 députés de moins de 40 ans, notamment en 1958, où son contingent de 57 jeunes députés a été le plus nombreux jamais obtenu par un seul parti.

Au cours des années 1970, sous le premier ministre Trudeau, les libéraux ont eu un jeune caucus parlementaire, mais cette tendance s'est rapidement renversée. En 1974, près du tiers du caucus libéral avait moins de 40 ans. Ce niveau est resté relativement stable pendant les dernières années Trudeau et dans la période où John Turner a dirigé le Parti libéral. En 1988, le parti s'est rapproché des chiffres de 1974, mais les élections suivantes ont réduit le pourcentage de moitié. À l'époque de Jean Chrétien et de Paul Martin, le parti a fait élire très peu de députés de moins de 40 ans. Depuis 1997, il compte au moins 90 % de députés de 40 ans et plus. L'absence des jeunes explique peut-être en partie la difficulté qu'a eue le gouvernement Martin à se dissocier des aspects négatifs du legs de Jean Chrétien.

Le cas du NPD (anciennement CCF) est difficile à évaluer en raison du nombre restreint de députés que ce parti fait élire. L'opinion générale voulant que le NPD recueille l'appui des jeunes et des étudiants ne se traduit pas nécessairement par l'existence d'un caucus toujours jeune. Par le passé, il y a eu des législatures où les néo-démocrates étaient bien représentés par les moins de 40 ans. Pendant la brève 31^e législature de 1979, ils ont formé un caucus dont plus de la moitié des députés avaient moins de 40 ans. Comme pour le Parti libéral, le NPD a eu beaucoup plus de difficultés récemment à faire élire des jeunes. Depuis 1994, il n'a jamais dépassé le seuil des 15 %. Pour ce parti, la présence de jeunes députés ne revêt peut-être pas la même importance, du fait que son caucus défend régulièrement des enjeux qui plaisent aux jeunes.

Participation à l'activité parlementaire

Il a été dit que les nouveaux députés ont beaucoup à apprendre en peu de temps à leur arrivée au Parlement fédéral. David Docherty a abondamment écrit sur les tribulations des députés novices. La plupart des députés de moins de 40 ans en sont à leur premier mandat. Il peut être difficile d'asseoir son influence et son autorité dans un milieu aussi étranger et hostile. L'ancien parlementaire Robert Stanfield a fait l'observation suivante : « Maintenant tout député veut se sentir utile, mais pour ce faire, il doit aussi se sentir compétent. Une

Tableau 2
Activité des députés de moins de 40 ans au cours de la 38^e législature (2004-2005)

	Cabinet/ Porte-parole/ Secrétaire parlementaire	Président de comité	Questions pendant la PQ	Expérience (mandats précédents)
Allison, Dean - C	oui	0	4	0
Ambrose, Rona - C	oui	0	63	0
Anders, Rob - C	non	1	8	2
Bains, Navdeep - L*	non	1	5	0
Batters, Dave - C	non	0	7	0
Bergeron, Stéphane - BQ	oui	0	22	3
Bezan, James - C	non	0	22	0
Bigras, Bernard - BQ	oui	2	50	2
Boire, Alain - BQ	oui	0	7	0
Brisson, Scott - L	oui	0	—	2
Byrne, Gerry - L	oui	0	—	3
Chong, Michael - C	non	0	10	0
Cullen, Nathan - NP	oui	0	15	0
D'Amours, Jean-Claude - L	non	0	12	0
Dhalla, Ruby - L*	non	0	8	0
Faille, Meili - BQ	oui	1	25	0
Fletcher, Steven - C	oui	0	43	0
Gagnon, Sébastien - BQ	oui	0	13	1
Guergis, Helena - C	non	0	50	0
Harrison, Jeremy - C*	non	1	11	0
Hiebert, Russ - C	non	0	12	0
Holland, Mark - L	non	1	9	0
Jaffer, Rahim - C	oui	0	60	2
Kenney, Jason - C	oui	0	85	2
LeBlanc, Dominic - L	oui	0	—	1
Marceau, Richard - BQ	oui	2	18	1
Masse, Brian - NDP	oui	0	3	1
Moore, James - C*	oui	0	92	0
Moore, Rob - C*	non	0	12	0
Poillievre, Pierre - C*	non	1	38	0
Rajotte, James - C	oui	0	38	1
Rodriguez, Pablo - L	non	1	3	0
Scheer, Andrew - C*	non	0	9	0
Simms, Scott - L	non	0	5	0
Silva, Mario - L	non	0	11	0
St. Hilaire, Caroline - BQ	oui	1	15	2
Stronach, Belinda - C/L	oui	0	37	0
Trost, Bradley - C*	non	0	8	0
Watson, Jeff - C	non	0	21	0

* Député de moins de 30 ans

des choses qu'on apprend en entrant dans une assemblée législative est que le succès n'y est aucunement fonction de celui qu'on a pu connaître jusque-là dans sa vie professionnelle. C'est un monde différent [...] »¹⁰. Il est également difficile pour un député de déterminer son degré d'influence et sa participation à cause des contraintes du régime de partis. Peu importe l'enthousiasme ou l'action prometteuse d'un député, il reste lié par l'organisation et la discipline du parti. Ce serait une erreur d'évaluer l'activité au Parlement fédéral sans tenir compte du parti politique. Paul Thomas soutient que « l'élément essentiel à la compréhension de la Chambre des communes contemporaine — ses fonctions, son organisation, ses méthodes et le gros de l'activité des députés — est le parti »¹¹. Étant donné la puissance du parti dans le monde réel de la politique, il n'est pas étonnant que ce sujet prédomine dans les études sur l'activité parlementaire réalisées au Canada. Thomas et Atkinson ont écrit qu'une des principales questions soulevées dans les études législatives canadiennes portant sur la représentation est celle-ci : « Comment arriver à une représentation dans un système fondé sur une discipline de parti rigoureuse? »¹²

Bien que le tableau 2 soit un outil descriptif utile, sa valeur analytique est contestable. La plupart des observateurs de la politique au Canada y relèveraient d'évidentes lacunes. D'abord, il est d'autant plus facile pour un député de l'opposition d'être nommé à un poste parlementaire élevé que le caucus de son parti est restreint. Par exemple, le député néo-démocrate Nathan Cullen a exercé trois différentes

fonctions de porte-parole — jeunesse, parcs nationaux et environnement — dans la dernière législature. Le second problème réside dans le caractère subjectif de l'appartenance à un comité. Est-ce constructif de faire partie de plusieurs comités, ou est-ce seulement une façon de remplir son temps? Malgré les carences du tableau, les chiffres peuvent expliquer certaines tendances.

D'après le tableau, six députés conservateurs avaient moins de 30 ans. James Moore vient en tête de ce groupe par sa fonction de porte-parole et son rôle très actif pendant la période des questions. Sur les 39 députés de moins de 40 ans, 26 n'avaient aucune expérience du Parlement fédéral. Ce pourcentage élevé de nouveaux venus montre qu'un bon nombre des jeunes députés sont des novices. Ils risquent d'être désavantagés non seulement en raison de leur âge, mais aussi de leur inexpérience. David Docherty, qui présente une vision complexe du parlementaire novice en proposant quatre définitions de cet état, précise qu'« une préoccupation marquée des théoriciens au Canada est la différence d'expérience entre les députés, qui favorise la domination des recrues par les anciens »¹³. Les nouvelles recrues elles-mêmes ont beaucoup écrit sur leurs expériences. L'ancien député Gordon Aiken a donné un exemple des difficultés à affronter quand il a écrit que « chaque député arrive à Ottawa investi d'une mission [...] il s'imagine prendre la parole au Parlement dans quelques semaines et créer une véritable commotion, mais, finalement, tout se passe comme s'il n'était pas là »¹⁴.

Tableau 3
Analyse du contenu des périodes des questions (septembre 2004 à juin 2005)

Sujets	Questions posées			
	40 ans et plus	Moins de 40 ans	% de 40 ans et plus	% de moins de 40 ans
Éthique/gouvernance	962	222	25,6 %	25,5 %
Industrie/transports/travail	455	103	12,1 %	11,8 %
Enjeux sociaux/programmes/affaires autochtones	415	84	11,0 %	9,6 %
Défense/sécurité	453	30	12,0 %	3,4 %
Affaires internationales/commerce	245	65	6,5 %	7,5 %
Finances/économie/affaires	276	24	7,3 %	2,8 %
Citoyenneté/immigration	188	100	5,0 %	11,5 %
Agriculture/pêches	176	46	4,7 %	5,3 %
Environnement/sciences	160	62	4,3 %	7,1 %
Autres	174	46	4,6 %	5,3 %
Système de justice	133	42	3,5 %	4,8 %
Santé	123	48	3,3 %	5,5 %
Total de questions : 4 632	3 760	872		

Le tableau 3 analyse les questions posées pendant les périodes des questions ainsi que les sujets traités. La première période ininterrompue de la 1^{re} session de la 38^e législature a servi à recueillir les données pour l'analyse du rôle des députés de moins de 40 ans comme représentants qui « agissent pour » les jeunes Canadiens. À cette fin, on a comparé les questions des jeunes députés à celles des députés de 40 ans et plus. Les chiffres clés du tableau se trouvent dans les deux dernières colonnes, qui donnent le pourcentage des questions sur certains sujets qui ont été posées par les députés de moins de 40 ans et ceux de 40 ans et plus. Comme aucune différence précise dans les pourcentages n'est significative, chaque sujet sera examiné séparément en fonction de son importance.

La période des questions a été choisie pour l'analyse en raison de la place prépondérante qu'elle occupe dans le système politique canadien. C'est dans la période des questions que les médias puisent les extraits qu'ils feront entendre aux nouvelles de fin de journée et c'est, en dehors des campagnes électorales, le lieu privilégié pour capter l'attention des citoyens. David Docherty a écrit récemment que « la période des questions est, sans conteste, l'événement le plus regardé de la journée d'activité législative et la période qui suscite la plus large couverture médiatique et, par conséquent, le plus d'attention dans le public »¹⁵. Il s'agit d'une partie cruciale des journées d'activité législative, dont les députés de moins de 40 ans doivent profiter pour se faire entendre.

Les sujets traités entre septembre 2004 et juin 2005, dont fait état le tableau 3, doivent être mis en perspective. Pendant les huit mois à l'étude, la Chambre des communes s'est intéressée à de nombreux scandales politiques, et la présence d'un gouvernement minoritaire a contribué à polariser l'attention sur les principaux événements. Comme c'est toujours le cas, le gouvernement n'a pu se défilier devant les accusations que l'opposition a portées contre lui pendant la période des questions. Cette période est l'occasion de mettre le gouvernement dans l'embarras et de l'asticoter. Il ne faut pas négliger l'importance de l'actualité lorsqu'on examine les sujets abordés par les députés de moins de 40 ans.

L'analyse du contenu de la période des questions donne lieu à des conclusions particulièrement intéressantes. La première conclusion est que, peu importe l'âge ou le groupe représenté, les députés posent des questions pour mettre le gouvernement dans l'embarras et nuire à sa crédibilité. Le quart des questions avait trait à l'éthique et à la gouvernance, et il n'y avait à peu près pas de différence entre les deux groupes d'âge dans l'attention portée à ce sujet. On peut facilement affirmer que les scandales d'ordre éthique et moral n'intéressent pas un groupe d'âge en particulier. Toutefois, les conservateurs semblent avoir exploité certains sujets pour mettre en lumière une différence d'âge entre les porte-parole de l'opposition et les ministres. Un des échanges de vues les plus mémorables sur une question qui intéressait les femmes, et plus spécialement les jeunes femmes, a eu lieu lorsque la porte-parole pour les

affaires intergouvernementales, Rona Ambrose, conservatrice de 36 ans, a interpellé le ministre libéral du Développement social, Ken Dryden, âgé de 58 ans, en lui adressant ces paroles bien senties sur la garde d'enfants : « Nous n'avons pas besoin des vieux hommes de race blanche pour nous dire quoi faire¹⁶. » Voilà un exemple classique de la dichotomie jeunes-vieux dans le discours parlementaire.

Pour certains sujets, la différence entre les deux groupes d'âge était visible. Les sujets « défense/sécurité » et « finances/économie/affaires » étaient sensiblement plus importants aux yeux des députés de 40 ans et plus. Cette différence peut s'expliquer par le fait qu'un bon nombre des questions étaient posées au début des périodes des questions par un des trois chefs des partis de l'opposition, qui avaient tous plus de 40 ans. Elle peut aussi résulter de la volonté stratégique des partis de confier les questions sur « l'argent et la guerre » à des députés plus âgés et plus expérimentés. En revanche, les sujets « citoyenneté/immigration », « environnement/sciences » et « santé » semblent plus importants pour les jeunes députés, car un plus grand pourcentage de jeunes que de députés âgés ont posé des questions là-dessus. Ces différences ne sont pas aussi manifestes que pour le sujet « défense/sécurité », mais elles restent appréciables. L'écart observé pour le sujet « citoyenneté/immigration » s'explique peut-être par la série d'attaques qu'a subie l'ex-ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, Judy Sgro, concernant le scandale des effeuilleuses¹⁷. Un bon nombre des jeunes députés conservateurs sont à l'origine de cette offensive.

En général, le constat le plus révélateur est sans doute le peu de différence entre les deux groupes d'âge et dans l'attention portée à certains sujets. L'écart n'est pas suffisant pour indiquer qu'un nombre important de jeunes députés « agissent pour » les citoyens canadiens de moins de 40 ans. Il n'y a qu'une différence combinée d'un peu plus de 1 % dans la fréquence relative des trois sujets les plus souvent abordés durant la période des questions. Les chiffres qui se dégagent de l'étude donnent à penser que les députés de moins de 40 ans, malgré leur nombre peu élevé des dernières années, jouent encore davantage le rôle de représentants qui « prennent parti pour » les citoyens que de représentants qui « agissent pour » eux.

Conclusion

Une fois tous ces chiffres posés, une question fondamentale demeure : Les jeunes députés agissent-ils en fonction de leur âge? Pour certains, la réponse n'a pas besoin d'être claire, directe ou convaincante. Selon Black et Lakhani, « le fait que des députés ne s'identifient pas à leurs origines ou vont jusqu'à les désavouer ne dissuade pas nécessairement les gens de la communauté en question ou les autres de remarquer et de commenter la valeur symbolique de leur présence »¹⁸. Les

jeunes représentent non pas un groupe ancestral ou ethnique, mais une tranche de la société importante sur le plan démographique. Il est certainement souhaitable d'accroître la représentation et la participation des jeunes députés pour donner plus de poids aux questions qui intéressent les jeunes dans les priorités politiques. Au cours des mois visés par la présente étude, le scandale des commandites a fait l'objet de 16 % des questions posées, alors que les sujets propres aux jeunes n'ont été abordés que dans 0,09 % des cas. C'est l'équivalent de 747 questions contre 4 en faveur du scandale des commandites. Certains chercheurs croient fermement que, pour faire progresser une cause au sein de l'État, la représentation doit être assurée par le groupe concerné. Jerome Black a formulé l'observation suivante :

Une forme de représentation plus « authentique » qui peut seulement être garantie par l'élection de membres du groupe [...] cette stratégie politique repose sur la conviction que seules les personnes qui possèdent les caractéristiques propres au groupe sont en mesure de comprendre l'expérience du groupe — notamment les difficultés et les préjugés qu'il affronte depuis longtemps — et donc d'avoir l'empathie et la sensibilité voulues pour bien promouvoir ses intérêts¹⁹.

Les députés qui se situent dans la vingtaine et la jeune trentaine sont sans doute plus à même de comprendre les préoccupations des jeunes Canadiens, car eux-mêmes ont terminé leurs études postsecondaires récemment, ont eu à trouver un emploi et à composer avec les réalités financières de l'âge adulte. Il se peut aussi que les jeunes politiciens soient le fruit d'un intérêt marqué pour la politique à la maison. Grandir dans une famille de mordus de la politique peut être déterminant dans l'évolution d'une personne. Comme l'ont affirmé Clarke et Price en 1977, « les personnes élevées dans des familles « politisées » ont tendance à voir l'activité politique comme une chose « naturelle » et « souhaitable » et sont donc prédisposées à l'activité politique d'une manière très différente du reste de la population »²⁰. La combinaison de ce profil politique et de l'enthousiasme de la jeunesse devrait inciter la Chambre des communes à envisager des pratiques progressistes.

Faut-il s'attaquer à la question de la participation ou de la représentation des jeunes au Parlement fédéral? La participation des jeunes mérite-t-elle l'attention, comme la participation des groupes sous-représentés (femmes et minorités visibles)? Certaines assemblées législatives ont répondu aux appels en faveur de la représentation descriptive en souscrivant à la pratique de la réservation de sièges ou du remaniement de circonscriptions pour des groupes distincts²¹. La réservation de sièges constituerait-elle un bon moyen institutionnel de faire élire plus de jeunes à Ottawa? La relation mal assurée qui existe entre les jeunes Canadiens et Ottawa a sans doute des causes plus profondes auxquelles des stratégies électorales ne peuvent pas remédier. Pour les femmes, il a été dit que « les attitudes sociales et les stéréotypes à l'égard des

rôles féminins influencent la décision des femmes de briguer les suffrages aux élections et ont des conséquences sur le choix des candidats fait par l'électorat »²². La situation est-elle la même pour les jeunes Canadiens? Il faudrait sonder les opinions des jeunes candidats et des jeunes députés pour répondre à cette question. L'histoire politique canadienne et la dépendance à l'égard du régionalisme risquent de retarder toute tentative pour accroître la représentation des jeunes. Des études antérieures ont révélé que, peu importe le groupe auquel le député fédéral canadien est assimilé, la représentation géographique demeure sa principale préoccupation²³. Le fardeau de la représentation peut devenir tellement lourd pour les députés fédéraux que le groupe d'âge peut être une caractéristique dans la lutte constante pour la reconnaissance. Concernant la représentation des jeunes au Parlement, on peut faire la même observation que celle que formulent Trimble et Tremblay à la fin de leur chapitre de 2003 sur la représentation des femmes au Parlement. La relation entre la représentation par les jeunes et la représentation pour les jeunes — c'est-à-dire le lien entre les identités et les idées — doit être étudiée plus à fond.

Notes

1. Hanna Fenichel Pitkin, *The Concept of Representation*, Los Angeles, University of California Press, 1967, p. 61.
2. Allan Kornberg, Harold D. Clarke et Arthur Goddard, « Parliament and the Representational Process in Contemporary Canada », *Parliament, Policy and Representation*, éd. Harold D. Clarke, Colin Campbell, F.Q. Quo, Arthur Goddard, Toronto, Methuen, 1980, p. xxvi.
3. Pitkin, p. 122.
4. Bernard Manin, *The Principles of Representative Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1997, p. 109.
5. Terrence Ball, « A Republic – If you can keep it », *Conceptual Change and the Constitution*, éd. Terrence Ball et J. Pocock, Lawrence, University Press of Kansas, 1987, p. 144.
6. Daniel Rubenson, André Blais, Patrick Fournier, Elisabeth Gidengil et Neil Nevitte, « Accounting for the Age Gap in Turnout », *Acta Politica*, 39 (2004), p. 407.
7. Donley T. Studlar, Dianne L. Alexander, Joanna E. Cohen, Mary Jane Ashley, Roberta G. Ferrence et John S. Pollard, « A Social and Political Profile of Canadian Legislators, 1996 », *Journal of Legislative Studies*, vol. 6, n° 2 (été 2000), p. 94.
8. Linda Trimble et Manon Tremblay, « Women Politicians in Canada's Parliament and Legislatures, 1917-2000: A Socio-demographic Profile », *Women and Electoral Politics in Canada*, éd. Linda Trimble et Manon Tremblay, Toronto, Oxford University Press, 2003, p. 52.
9. Katherine Tate, « The Political Representation of Blacks in Congress: Does Race Matter? », *Legislative Studies Quarterly*, vol. XXVI, n° 4 (novembre 2001), p. 625.
10. Robert Stanfield, « Les hauts et les bas de l'arrière-ban », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 4, n° 3 (automne 1981), p. 14.
11. Paul Thomas, « Parliamentary Reform through Political Parties », *The Canadian House of Commons: Essays in Honour of Norman*

-
- Ward, éd. John C. Courtney, Calgary, University of Calgary Press, 1985, p. 43.
12. Michael Atkinson et Paul G. Thomas, « Studying the Canadian Parliament », *Legislative Studies Quarterly*, vol. 18, n° 3 (août 1993), p. 437.
 13. David Docherty, *Mr. Smith Goes to Ottawa: Life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press, 1997, p. 53.
 14. Gordon Aiken, *The Backbencher: Trials and Tribulations of a Member of Parliament*, Toronto, McClelland and Stewart Limited, 1974, p. 49.
 15. David Docherty, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005, p. 95.
 16. Chambre des communes, *Débats*, 15 février 2005.
 17. En novembre 2004, des députés de l'opposition ont accusé Mme Sgro d'avoir accordé un permis d'immigration spécial à une bénévole de sa campagne électorale, à savoir une Roumaine admise au pays pour travailler comme danseuse exotique.
 18. Jerome Black et Aleem S. Lakhani, « Ethnoracial Diversity in the House of Commons: An Analysis of Numerical Representation in the 35th Parliament », *Études ethniques au Canada*, vol. XXIX, n°1 (1997), p. 4.
 19. Ibid.
 20. Harold D. Clarke et Richard G. Price, « A Note on the Pre-Nomination Role Socialization of Freshmen Members of Parliament », *Revue canadienne de science politique*, vol. 10, n° 2 (juin 1977,) p. 395.
 21. Andrew Reynolds, « Reserved Seats in National Legislatures: A Research Note », *Legislative Studies Quarterly*, vol. XXX, n° 2 (mai 2005), p. 302.
 22. Mi Yung Yoon, « Explaining Women's Legislative Representation in Sub-Saharan Africa », *Legislative Studies Quarterly*, vol. XXIX, n° 3 (août 2004), p. 450.
 23. Allan Kornberg, *Canadian Legislative Behaviour: A Study of the 25th Parliament*, New York, Holt, Rinehart and Winston, 1967, p. 107.
-